L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 3 AVRIL 1887.

Un peu de tout.

Certes, et ce n'est pas nous qui les en blâmerons, les fidèles ont été, cette année, d'une austérité accommodante. Durant la saison du Carême, qui n'a plus qu'une semaine d'existence, ils se sont permis nombre d'infractions à la règle : les concerts ont marché d'un assez joli train, à de fort des représentations de la troupe de l'Opéra que nous a enlevée la Havane et que beaucoup regretteront fort, jusqu'à ce que M. Maugé nous en ramène une autre, l'hiver prochain; ce que nous souhaitons vivement, disons-le une fois de plus et en y insistant plus que jamais.

Nous le répétons, Dieu nous garde de chercher noise là-dessus à ces tolérants fidèles ; on nous persuaderait difficilement que la participation ou la présence à un concert soit cause de damnation.

Et puis plusieurs de ceux que nous venons d'avoir, se donnaient dans une intention si méritante que le péché, si péché il y avait, était singulièrement atténué par cette intention. Presque toujours la Charité a organisé ces dernières fêtes; et l'idée pieuse, dans laquelle a pris naissance cette charité, en a été toujours une source de tout pardon. La fente considérable qui se pressait hier soir au Grunewald Hall, n'a point d'acte de contrition à dire.

Durant la semaine qui va s'ouvrir—Semaine Sainte—plus de ces fêtes, bien entendu ; tous les bruits mondains se taisent ; un silence se fait dans le monde chrétien ; silence interrompu seulement par l'écho de cette voix souveraine qui traverse les siècles, qui rappelle la vie admirable du Christ et relit, en les glorifiant toutes les tortures de son long Calvaire.

Mais à la suite de cette dernière station du Carême, les mondanités vont reprendre leur cours, pour un temps, et parmi les plus attrayantes nous aurons divers Concerts et une Kermesse qui, aux aussi, intéresseront au plus haut point notre population, car ceux-ci auront pour objet de venir en aide à des infortunes, et ceux là d'encourager, de fêter l'Art.

C'est Mme James Nott qui ouvrira le bal. Il y a longtemps, fort longtemps que Mme Nott n'a paru devant le public dans un Concert organisé en son nom; longtemps que ceux qui apprécient son délicieux talent, attendent une occasion de prouver le prix qu'ils attachent au double mérite de la chanteuse et du professeur.

En présence de l'abstention de leur maîtresse aimée, ses Elèves ont voulu agir, et à peine le projet était-il formé, que jeunes filles et jeunes femmes le mettaient à exécution. Et elles y vont rondement, ces gentilles natures impulsives, affectueuses; d'autant plus qu'ici c'est le cœur qui, en elles, est le moteur.

Donc elles ont résolu que leur professeur, resté trop longtemps dans l'ombre, allait sous Œufs de Pâques aussi, et cela sous la forme d'une soirée musicale qui aura lieu le 11 avril, lundi de Pâques. Et remarquez que ces aimables patronnesses, constituées d'elles mêmes, ont fait les choses avec autant de délicatesse que de spontanéité. Elles se sont réunies, ont donné fort peu de temps aux causeries vaines, en dépit de l'impertinent mot, toujours en circulation, qui accuse les femmes d'être bavardes—ont arrêté leurs faits d'emblée et se sont mises aussitôt en campagne.

C'est seulement après fixation des jours de la soirée, après choix du lieu où elle se passera et groupement de celles qui en exécuteront le programme, que Mme James Nott a été informée du tout, par la plus irresistible petite délégation que vous puissiez imaginer.

Aussi n'est-elle rendue et sans conditions. Rien elle a fait, car elle est en mains excellentes. Quoiqu'il nous ait été annoncé, nous n'avons pas encore reçu le programme de ce bénéfice. Tout ce que nous pouvons vous en dire, c'est qu'on y a beaucoup travaillé, travaillé avec amour, et que de cette une collaboration a dû nécessairement naître quelque complète réussite. Ces Œufs de Pâques seront somptueux, tout Pindique.

Les organisatrices de cette soirée musicale ont fait choix de l'Opéra. Elles ont jugé, d'après les demandes de billets qui tout d'abord leur ont été adressées, que, seule, cette salle pourrait suffire en pareille circonstance. L'événement leur doutera raison, nous aimons à le penser.

Cette démarche si flatteuse, faite par des jeunes filles dont quelques unes ont déjà un talent très enviable, dit la position occupée ici par Mme Nott, définit mieux que rien ce que pourraient le faire toutes phrases élogieuses par nous. Ses affectueuses Elèves le sont en cela, d'ailleurs, que les porte-paroles, pour ainsi dire, de tout un public.

Depuis longtemps la réputation de Mme James Nott est établie; nature opiniâtrement douée, elle a eu le rare privilège de sortir du rang presque dès son début. Notre monde musical l'entendait non pas la première fois, et aussitôt il sentit que le cas était plus là un amateur que déjà elle méritait le titre d'artiste. Ce jugement, Paris l'a ratifié, on peut le dire sans hésiter ; si ainsi de se venir au professorat, Mme Nott eut voulu prendre la carrière des Concerts—et elle le pouvait—elle y eût obtenu, et plus rapidement, quelques succès de bon aloi, non sans avoir été des plus brillants, toujours et partout.

La nature a admirablement fait pour elle ; de plus elle a eu la bonne idée d'en tirer parti, et elle y a pu, en outre, faire bon usage de ses deux mains, qui sont comme un traité de vocalisation, tant elles sont habiles, tant elles sont souples, tant elles sont gradueuses, et elles ont fait passer, alternativement, de leurs doigts, de leur volume, dans leur étendue ; afin de leur donner cette beauté d'expression qui ajoute tant de prix à la beauté du son.

Nous vous avons parlé maintes fois du fin et mouseux talent de Mme James Nott ; nous avons fréquemment essayé de définir son individualité toute sympathique, tout artistique, non en escamotant, si vous le voulez bien, quand elle aura croqué ces œufs de Pâques du 11 avril. Aussi bien, la forme sera dessinée déjà à merveille : loges d'avant-scène, loges de la corbeille et du parquet, sont à peu près toutes louées.

Dans cette même soirée on entendra Mme Marguerite Samuel, c'est à dire une artiste qui combine toutes les qualités de mécanisme, d'esprit, de sentiment. Beau, très beau talent.

Un second Concert se prépare aussi pour le mois d'avril — mercredi 20 au bénéfice de Mlle Berthe Pemberton. Ici nous passons du chant au piano, et vous savez le mérite qui distingue celle-ci.

Esprit sérieux, elle est de celles qui jugent que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. Ce principe, toujours si fécond, elle le met continuellement en pratique. Mlle Pemberton est une travailleuse infatigable ; malgré la possession qu'elle a du mécanisme, elle n'oublie point qu'on ne délasse pas uniquement le doigt et qu'à la longue, l'intellect quelques mois seulement, les doigts s'alourdissent, s'aplatissent presque.

Aussi chaque fois que ses occupations de professeur lui en permettent le loisir, elle se met à son piano : non point seulement pour causer avec son clavier des maîtres qu'elle affectionne, qu'elle admire, mais aussi pour reprendre même les gammes de l'école et continuer la soumission de ses doigts.

Grâce à cette persévérance, Mlle Pemberton a acquis une belle valeur de virtuose ; elle compte au premier rang des jeunes pianistes louisianaises que nous aimons à citer.

Mlle Pemberton a pris la carrière de l'enseignement depuis deux ans environ. Les soins de cette profession, quelque peu austère, et à coup sûr fort absorbante, l'ont trop détachée des centres où l'on se fait toujours fête de l'entendre ; elle se tient un peu trop dans l'ombre ; qu'elle nous permette de le lui dire.

Mauvaise affaire, qu'elle nous en croie.

Nous vivons à une époque de bruit, de fracas, de montre, de *show*. Dupe est qui n'en fait point ; celui là combat, en vérité, à armes par trop inégales.

De cette ombre le Concert du 20 avril la retirera, pour un moment du moins ; et peut-être y reprendra-t-elle ce goût de la lumière et des réunions du monde qu'elle avait autrefois et où elle brillait.

Cette fois-ci, elle—et elle a eu mille fois raison—aux sollicitations d'amis sincères, empressés ; or, nous avons le pressentiment que ce premier succès, comme bénéficiaire, l'enhardira. Nous y aiderons de notre mieux.

La chose s'annonce très joliment, du reste : à l'heure qu'il est, et sans aucune publication préalable, trois cents billets sont déjà pris. Il faudra serrer les coudes le 20 avril, à la Salle Grunewald ; cela est plus que probable.

Quelques lignes nous ont bien annoncé une liste de dames patronnesses, mais nous avons beau attendre, rien ne vert doie, rien ne poudroie.

Nous ne connaissons rien encore du programme—cela va de soi, puisque dix huit jours sont devant nous ; pourtant nous savons déjà que la sœur de la bénéficiaire—Mme Pemberton Hincks, l'un des talents les plus colorés, les plus attachants que nous ayons ici, réserve, pour cette occasion, le dessin de pastel de son répertoire. Pour le coup, Mlle Berthe Pemberton ne pourra pas faire l'application du méchant proverbe : On n'est jamais trahi que par les siens.

Un troisième Concert—celui des demoiselles Barbarin—et dans un salon privé celui là—nous inspire aussi le plus vif intérêt ; nous l'avons écrit récemment à cette même place. Ici encore les dames patronnesses—nous en avons publié les noms—sont en grand nombre, et de celles aussi qui exercent une grande et légitime influence. Elles ne se sont point contentées d'offrir aux deux si intéressantes bénéficiaires une banale soirée, laissant au hasard le soin d'achever l'œuvre.

Non ; leur œuvre, à elles, est complète. Non seulement elles ont tout d'abord veillé à éviter les frais, autant que possible, à les presqu'annuler, mais encore elles sont allées, elles vont au devant des contributions. Grâce à leur pressante activité, on ne leur résiste guère ; l'une d'elles nous disait, l'autre jour, qu'elle n'avait pas encore rencontré un seul refus. Il n'est rien comme une aimable prédicatrice pour faire des conversions.

Musset a dit cela quelque part en meilleurs termes.

A propos de ce Concert, nous avons reçu la visite de dames patronnesses qui nous prient de remercier publiquement Mme James Nott de la complaisance empressée avec laquelle elle s'est mise à la disposition des demoiselles Barbarin, pour organiser leur soirée musicale chez Mme Crawford et y figurer elle-même.

A ces procédés nous reconnaissons aisément Mme Nott ; à vrai dire, ils ne nous émeuvent plus, tant elle nous y a habitué. Sa complaisance est infinie. Les bénéficiaires du 18 avril en ressentiront les excellents effets.

Ces prochains Concerts qui mettront en vue des talents louisianais, nous fournissent tout naturellement l'occasion d'ouvrir ici une parenthèse et de transporter pour un moment le lecteur à Paris même.

En parcourant les derniers numéros du *Figaro*, nous trouvons, dans celui du 10 mars, quelques lignes au sujet du grand Concert des Femmes du monde, qui aura lieu à Paris, le 29 avril, dans la Salle des Fêtes du Grand Hôtel. Notre confrère parisien y donne un avant-goût du programme et dit : "Parmi les autres attractions on applaudira Mme Kinnen."

Or, Mme Kinnen, fille de notre excellent ami M. Allain Enstis, est une créole de la Nouvelle-Orléans, dont plus d'une fois nous avons eu l'occasion d'apprécier le talent de chanteuse, dans nos critiques musicales. Elève de Mme Boudousqué, elle s'est montrée digne de ce professeur hors ligne, qui recevait, ces jours dernières, une lettre dont elle est justement fière et qui compte parmi ses plus précieuses recompenses.

En effet cette lettre est signée : Marie Trélat ; c'est-à-dire le nom d'un des plus célèbres professeurs de chant qui soient à Paris, en Europe.

Sans autorisation et au risque d'être accusé d'indiscrétion, nous détacherons le passage suivant de cette correspondance :

"Quel a été mon étonnement en entendant le *bijou* Kinnen la jolie et brillante Amita chanter avec un brio incomparable le *Barbier*, l'Italienne à Alger ; quelle belle vocalise ! quel beau trille ! quel rythme ! Je vous plains, Madame, d'avoir privé d'une telle merveille. Quoique, dans son extrême modestie, elle prétende que la Nouvelle-Orléans regorge de voix comme la sienne, je reste convaincue qu'elle est une exception et que vos soins, votre art ont ciselé cette riche nature, comme un joyau du plus grand prix.

"Je vous félicite de tout mon cœur et vous remercie de la joie qu'elle me cause chaque fois qu'elle vient travailler dans mon petit salon ; elle révéille pour moi les échos du passé. Et je ne suis pas la seule, car elle vous aura dit, je n'en doute pas, qu'elle a fait le ravissement de l'Albon."

On ne saurait mieux dire, on ne saurait écrire un éloge plus complet d'un élève ; et, de cet éloge, emprunté à la signature "Marie Trélat," la plus haute autorité, il est concluant.

Ce qui prouve encore une fois que notre Nouvelle-Orléans, dont quelques prétentieux petits bonshommes parlent souvent avec un sans gêne qui irriterait, s'il ne provoquait le rire et l'accentuait haussements d'épaules, fournit aussi son contingent à l'Art.

Et qui encore ? Ah ! une Kermesse qui se festonne déjà et que nous aurons dans *Fuest*. Nous l'apprenons. Y aurons nous un jour le cercle de vieillards philosophes, résignés se contentant de "vider un verre en voyant passer les bateaux", nous en doutons fort. Mais ce que nous pouvons vous promettre à coup sûr, c'est que la fête aura vit et fait, une physionomie toute à fait nouvelle, qu'elle simera trois soirées et que les séductrices en seront telles que le supplément d'une quatrième soirée pourrait bien être demandé. La Charité y gagnerait et le Plaisir aussi.

Car, vous le savez, l'idée de ce Festival est due à la Conférence de Charité, et c'est des pauvres qu'il s'agit ici. Les membres de cette Association — des femmes toujours, cela va de soi — en se groupant sous la dénomination écrite plus haut, n'ont point pour principal d'éviter aux indigents — autant que faire se peut — l'humiliation de tendre la main par les rues.

Elles voudraient, et cette nuance, aussi délicate qu'elle est ingénieuse, leur appartient tout entière—elles voudraient désopiliner l'aumône, si nous pouvons ainsi dire et par conséquent en faire bénéficier les véritables nécessiteux. Le cadre est vaste, on le comprend ; c'est pourquoi on n'étende que la kermesse attirant une dizaine de trois pays.

Nous ignorons encore tous les détails du programme ; néanmoins nous pouvons l'écrire dès aujourd'hui : il y aura la comédie à la dernière Exposition Universelle de Paris — une Ecole des Nations. Chaque pavillon sera représenté, cette fois, par de charmantes femmes ; ce qui, dans notre pays tout politique, nous présagera de beaucoup aux uniformes militaires, qui semblent toujours menacer d'un mal très grave, ne pour rien la représentation soit plus complète, le Festival sera coupé par des intermèdes de danses de tous pays, exécutées avec costumes nationaux.

Aujourd'hui, nous nous bornerons à dire que le Bazar, aux couleurs de la France, sera tenu par Mmes Pemberton-Hincks, Labande, Eno, Borde, Macmundo, Vinlic, Paul Picard et Mlle Pemberton. Ce ces dames tenant à porter haut et ferme leur drapeau, c'est-à-dire à avoir un étalage qui ne le cède à nul autre, suffiraient de tous, et surtout des Français et de ceux qui se réclament d'origine française, des envois de fleurs, d'articles de fantaisie, de bibelots qui conquêtes.

Nous ne concevons aucune inquiétude sur la façon dont sera accueillie cette demande : ce sera là comme une lutte d'amour propre, d'amour propre national ; et le drapeau tricolore est ici confié à de très dignes mains pour qu'il ne flotte pas sur l'une des plus coquettes exhibitions du Bazar qui va s'ouvrir à l'Opéra. Les envois que nous avons dits, seront reçus avec gratitude chez Mme Pemberton-Hincks, rue de Bourgogne No 252.

Terminons en disant que Mme W. H. Müller est la Présidente de cette Kermesse.

Nous quittons à l'instant la soirée donnée au Grunewald Hall. Il est onze heures et demie, par conséquent trop tard pour qu'il nous soit permis d'entrer dans les détails que mériterait cette solennité.

Donc constatons bien vite qu'elle a été, dans toutes ses parties, sous tous les rapports, un succès éclatant, qui jamais ne fut dépassé. Les Dames Patronnesses ne se sont pas prodiguées en vain ; pas un siège, rez de chaussée et galerie, qui ne fût occupé, et du monde debout partout.

Nous sommes mille fois heureux de ne nous être pas trompé dans nos prévisions. Nous ignorons encore le chiffre de la recette, mais indubitablement il est au-dessus des espérances même des plus exigeants.

Quant à l'exécution du programme, elle a été irreprochable. Pour tous les exécutants il y a eu fleurs et bravos, et largement mérités. Nommons-les donc tous, ce sera justice : Mlles Berthe Pemberton, R. F., M. P. Bayon et Mme H. Bayon, la petite Rita Corron Mlle A. L., Mme Samuel, Mme Pemberton-Hincks.

Nous ne connaissons point les noms de celles et de ceux qui ont figuré dans les onze tableaux, et c'est grand dommage, car chacun s'est acquitté à merveille de sa tâche. Il en est résulté un ensemble excellent, artistique, au bas duquel on peut inscrire fièrement cette signature multiple : "Les dames patronnesses *pinceaux*." Groupes, costumes, accessoires, jeux de lumière, expression, attitudes et fixité dans la pose, malgré des bis renouvelés, tout cela était supérieurement réussi.

N'oublions pas de noter aussi ces charmantes nichées d'enfants, si coquettement travesties, papillotant sur la scène, dans la salle, et excite ces douze minaudes petites filles qui vocalisent sur les enstagnettes comme Carmen.

Si le Clergé n'était pas content il serait difficile.

Nous voulions vous parler aujourd'hui d'un portrait, œuvre de M. Genin, que nous avons vu dans l'un de nos charmants salons, mais le temps ne nous en est pas laissé. Nous nous en occuperons dans un prochain numéro.

On trouvera, à la première page de l'ABEILLE, un avis important relatif au Concert de Mme James Nott et l'annonce de celui de Mlle Berthe Pemberton.

L. PLACIDE CANONGE.

RÉPONSE.

Médes superat
SÉNÈQUE.

Médée, avez-vous dit, et vous avez raison
De la nommer ainsi, cette femme à l'œil sombre,
Au cœur farouche et fier, plein de révolte et [d'ombre,
Et qui dans toute main d'ami lit : Trahison!

Poète, fais ton miel ! Elle fait son poison
Des malédictions, des prières sans nombre,
Qui retombent des cieux ; de chaque sepoir qui [sombre,
Et des cris ébranlant les murs de la prison.

Va boire la rosée au calice qui tremble,
Prends pour toi les rayons que l'aurore rassem[ble,
Mais laisse lui la nuit et ses froides clartés.

A l'endroit où tombe le bienfait croît la haine ;
C'est là qu'est sa moisson quand dort l'humanité,
Et que vole sans bruit le nocturne phalène.

CONSTANT BEAUVAIS.

27 mars 1887.

Académie de Musique.

BÉNÉFICE DE M. F. MAUBERRET.

C'est ce soir qu'à lieu le bénéfice annuel de M. Mauberret, dont il a été parlé déjà plusieurs fois dans nos colonnes. Il ne nous reste plus qu'à engager les retardataires à ne point perdre une minute, s'ils veulent s'assurer des sièges. Ceux-ci sont fort en demande.

Rappelons aussi que cette soirée sera la dernière du Star Dramatic Company et que le spectacle est ainsi composé : *A Happy Pair*, vaudeville ; *Our Boys*, comédie.

BATAILLE DE PARIS.—Exhibition de 9 heures du matin à cinq et demie du soir, tous les jours, dimanche compris. Lectures, à chaque heure, sur le sujet de la toile.

ART AND LETTERS ILLUSTRATED.—Nous recevons le second numéro de cette publication bi-mensuelle, dont il fait complimenter les écrivains et les artistes. En effet, cette Revue, littéraire et artistique, qui constitue un véritable progrès dans cette ligne à la Nouvelle-Orléans, se recommande et par la valeur de ses articles et par la valeur de ses illustrations. Ajoutons que tout y est à louer aussi sous le rapport typographique.

L. GRUNEWALD.—L'envoi de musique que nous fait aujourd'hui M. L. Grunewald, se compose d'un morceau de chant: *My heart to thee is singing*, sérénade en solo et en duo, paroles et musique de J. P. Sloan ; et deux morceaux de piano : *Estudiantina*, caprice espagnol, par Georges Lamothe ; *Serénade*, de J. B. Wekerlin, transcrite et variée pour le piano par Eugène Ketterer.

MUSIQUE.—Nous recevons de M. P. Werlein une des plus fraîches compositions de ce mélodiste qu'on nomme Félix Godefroid. Elle a pour titre : *Pâmer ; Bonne fortune*, joli recueil : "*Les soirées d'un musicien.*"

M. Werlein nous fait remettre aussi : *Bonne fortune*, jolie valse, pour piano, de Edouard Déjan.

—Une Soirée théâtrale et musicale sera donnée, le samedi 16 avril, à la Salle de l'Union Française, par les Elèves de celle-ci et au profit des Ecoles de la Société. Des amateurs distingués se joindront aux Elèves pour cette occasion. Prix d'entrée 25 cents.

Nous reviendrons sur ce sujet.

LES FILS DE LA LOUISIANE.—Nous appelons l'attention sur une annonce que nous envoient les Fils de la Louisiane, au sujet de la splendide fête qu'ils préparent pour dimanche prochain. Nous nous ferons un plaisir de nous occuper de cette célébration, qui compterra parmi les plus brillantes de cette Association modèle et qu'entoure tant de juste considération.

—Nous appelons l'attention sur une annonce par laquelle l'Armée du Tennessee sollicite l'offrande de fleurs pour décorer ses tombes, le 6 avril, à l'occasion de l'inauguration de la Statue du général Albert Sydney Johnston.

LE PROPAGATEUR CATHOLIQUE d'hier:

—Messe pontificale du jeudi Saint.—L'office commencera à 9 heures et demie du matin à la Cathédrale, et sera présidé par Monseigneur l'Archevêque. A cette messe Pontificale a lieu la consécration des Saintes Huiles, cérémonie à laquelle, conformément au Pontifical, les prêtres doivent prendre part.

Pour cette raison, nécessaire les curés sont priés d'avancer l'heure des cérémonies du matin dans leurs paroisses, et comme le Jeudi Saint il ne doit y avoir qu'une messe dans chaque église, les prêtres qui ne disent pas la messe ce jour-là, doivent communier à la messe Pontificale.

—Eglise-Cathédrale— Exercices de la Semaine Sainte —

Dimanche des Rameaux—A la grand'messe, bénédiction solennelle des Rameaux par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

En raison de la longueur des cérémonies, il n'y aura pas de sermon à la grand'messe.

Mercredi, Jeudi et Vendredi—L'office des Ténèbres aura lieu à 4 heures et demie du soir.

Jeudi—L'office du matin commencera à 9 heures et demie. Le même jour, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu la cérémonie du lavement des pieds. Le soir, à 7 heures, sermon par le Père Alix.

Vendredi—L'office du matin commencera à huit heures. Le soir, à 7 heures, sermon par le Père Alix sur la Passion.

Le Samedi, l'office commencera à 7 heures.

—LES SAINTES HUILES.—

Dans les églises de la ville et des environs, les Saintes Huiles servant à l'administration des sacrements de baptême et d'extrême-onction, doivent être renouvelées par la bénédiction de l'eau baptismale, qui se fait à l'office du matin du samedi saint.

Messieurs les prêtres des campagnes qui ne peuvent pas avoir immédiatement les Huiles nouvellement consacrées, doivent faire en sorte de se les procurer le plus tôt possible, et en attendant, se servir de celles de l'année dernière.

Monsieur l'abbé M. Palmer, de la Cathédrale, est chargé de la distribution des Saintes Huiles.

Pour la ville, la distribution aura lieu le vendredi, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

—Quête de l'Âques.—

Messieurs les curés sont priés de recommander cette quête à leurs paroissiens, et de les inviter à y contribuer chacun suivant ses moyens, dans un véritable esprit de foi et de charité.

La générosité envers Dieu, ou, ce qui est la même chose, envers les œuvres de religion, n'est jamais sans sa récompense.

C'est plutôt un prêt qu'une donation, puisque le Seigneur rend au centuple ce qui est donné pour Lui. Les œuvres de miséricorde corporelle, bien que plus directement tendant au soulagement des misères du prochain, sont également utiles et avantageuses à celui qui les accomplit.

Jamais l'aumône n'a appauvri personne ; c'est une parole de nos Saints Livres, où nous lisons aussi que même un verre d'eau, offert au nom de Dieu, reçoit sa récompense.

—Assemblée mensuelle de la Société de l'Union Catholique Diocésaire du Sacré-Cœur.—

L'assemblée mensuelle de la Société de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur aura lieu au Presbytère de la Cathédrale St-Louis, le Dimanche, 3 avril 1887, à l'issue de la Grand'messe.

Toutes les Dames Zélatrices de ladite Association sont respectueusement priées d'offrir la collecte du mois de Mars en l'honneur de notre saint patron St-Joseph, à notre vénéré Archevêque Monseigneur F. X. Leray.

La plus grande ponctualité est requise.

H. MIGNOT,
Directeur.

—Retraite pour les messieurs, à la Cathédrale—

Demain, dimanche des Rameaux, lundi et mardi, de 7 heures du soir, l'éloquent Père Dominicain donnera une retraite pour les messieurs. Les bancs seront libres.

Bobinard est l'original par excellence.

—Comment se fait-il que tu ne tutoies pas ta femme? lui demandait on dernièrement.

—Je n'aime pas ça. Et puis, quand on est si familier avec les gens, c'est le diable ensuite pour se faire obéir!

Au café:

—Garçon, remportez ce bock, la bière est trouble.

Le garçon, sans s'émouvoir:

—C'est une erreur, monsieur. C'est le verre qui est sale, mais la bière est très bonne. Goûtez-y tout-de-suite!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1887.— Indications pour la Louisiane : Beau temps; température presque stationnaire excepte dans la partie sud ; vents du sud généralement chauds.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Ephraim McCullom à Mlle Septima Coleman.
August Scherr à Mlle Regina Adolph.
Charles Sephus à Mlle Annie Nelson.

Naissances.

Mme Frederick Becker, une fille.
Mme Geo. H. Dunbar, un garçon.
Mme John Lechapelle, une fille.
Mme G. Riette, un garçon.
Mme Thos. H. Underwood, un garçon.
Mme Joseph B. Bassick, un garçon.

Décès.

Mme Maria Pfänner, 68 ans, 112 rue Thalie.
Joseph Mathis, 54 ans, 466 rue Magazine.
Frederick L. Jenks, 19 ans, 167 1/2 rue Montégut.
Jean B. Delay, 8 mois, 195 rue des Ursulines.
John Smith, 20 ans, 28 rue Lesseps.
Thérèse Mazion, 6 ans, 91 rue St. Pierre.
Mme Annie Brennan, 40 ans, 185 rue Howard.
Joseph Villarasio, 1 an, 301 rue Bourgogne.
Jens Wm. Young, 81 ans, Alger.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Robert Fisher à Frederick H. Oltmann, un terrain dans le Premier District, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Franklin, Clio et White, $600.

Le même à Henry Wellmann, un terrain dans le Premier District, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Franklin, Clio et White, $600

Mme Emma Steinel à Mme Henry Doscher, un terrain dans le 4e district, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Clara et Willow, $370.

L. H. Von Gohren à William E. Hunter, une portion de terre dans le 3e district, dans l'Ilet borné par les rues Grandshommes, Louisa, Royale et Clouet, $5500.

Ventes.—Par W. I. Hodgson.

Une maison en bois, Nos 208 et 210, rue Calliope, $2,450.

Un cottage et lot de terrain de 25 pieds sur 125, rue Locuste, près Julie, $575.

8 lots de terrain, encoignure Gasquet et Palmyre, $1140.

Un lot de terrain, rue Tchoupitoulas, près Water, $1150.

Un cottage, rue Derbigny, No 352, $505.

Par Hocy et O'Connor.

Une maison en bois, rue Claiborne No 30, $2,100.

Un cottage en bois, rue Gasquet No 217, $825.

Une maison double, en briques, No 379 et 381 rue Berville, $2,700.

Les Nos 141 et 143 de la rue Religieuse $1,400.

Les Nos 457 et 459 de l'Avenue Washington, $400.

Par C. E. Girardey & Cie.,

Un magasin et résidence, immeuble à étage, en briques, situé rue Quartier entre Vieille Levée et Chartres, $3,450.

6 lots de terrain à bâtir, rue Laharpe entre Miro et Tonti, $300 chaque.

Le double cottage Nos 396 et 396 1/2 rue Constance, $3,050.

Une résidence en briques à deux étages, rue St-Charles No. 153, retirée à $9950.

Par Spear & Escoffier.

Une résidence en briques à deux étages encoignure Esplanade et Bourgogne, $3600.

Par J. V. Gourdain.

A l'amiable, une habitation située rue Bagatelle, entre St-Claude et Marais, $850.

Cour de District des Etats-Unis.—Les poursuites ont été abandonnées dans les affaires des Etats-Unis contre Green, mécanicien du steamship "Flash", et contre Ben Venne.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Henry Shepherd contre la ville. Les poursuites sont abandonnées et le demandeur est condamné aux dépens.

Cour civile de district.—Les successions de Charles Connor et femme sont ouvertes.

A. Lehman & Cie contre M. Levy & fils—Procès pour obtenir l'annulation de certaine hypothèque.

Flosh, Preston & Cie contre E. Goldmano & Cie—Procès pour $194 64.

Une succession de John Janeray est ouverte.

Mme Pierre Auraenne demande une injonction contre Charles Cavanac, collecteur de taxes, pour l'empêcher d'effectuer certaine recette pour taxes.

Pour cette raison, nécessaires les curés sont priés d'avancer l'heure des cérémonies du matin dans leurs paroisses, et comme le Jeudi Saint il ne doit y avoir qu'une messe dans chaque église, les prêtres qui ne disent pas la messe ce jour-là, doivent communier à la messe Pontificale.

—Eglise-Cathédrale— Exercices de la Semaine Sainte —

Dimanche des Rameaux—A la grand'messe, bénédiction solennelle des Rameaux par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

En raison de la longueur des cérémonies, il n'y aura pas de sermon à la grand'messe.

Mercredi, Jeudi et Vendredi—L'office des Ténèbres aura lieu à 4 heures et demie du soir.

Jeudi—L'office du matin commencera à 9 heures et demie. Le même jour, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu la cérémonie du lavement des pieds. Le soir, à 7 heures, sermon par le Père Alix.

Vendredi—L'office du matin commencera à huit heures. Le soir, à 7 heures, sermon par le Père Alix sur la Passion.

Le Samedi, l'office commencera à 7 heures.

—LES SAINTES HUILES.—

Dans les églises de la ville et des environs, les Saintes Huiles servant à l'administration des sacrements de baptême et d'extrême-onction, doivent être renouvelées par la bénédiction de l'eau baptismale, qui se fait à l'office du matin du samedi saint.

Messieurs les prêtres des campagnes qui ne peuvent pas avoir immédiatement les Huiles nouvellement consacrées, doivent faire en sorte de se les procurer le plus tôt possible, et en attendant, se servir de celles de l'année dernière.

Monsieur l'abbé M. Palmer, de la Cathédrale, est chargé de la distribution des Saintes Huiles.

Pour la ville, la distribution aura lieu le vendredi, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

—Quête de l'Âques.—

Messieurs les curés sont priés de recommander cette quête à leurs paroissiens, et de les inviter à y contribuer chacun suivant ses moyens, dans un véritable esprit de foi et de charité.

La générosité envers Dieu, ou, ce qui est la même chose, envers les œuvres de religion, n'est jamais sans sa récompense.

C'est plutôt un prêt qu'une donation, puisque le Seigneur rend au centuple ce qui est donné pour Lui. Les œuvres de miséricorde corporelle, bien que plus directement tendant au soulagement des misères du prochain, sont également utiles et avantageuses à celui qui les accomplit.

Jamais l'aumône n'a appauvri personne ; c'est une parole de nos Saints Livres, où nous lisons aussi que même un verre d'eau, offert au nom de Dieu, reçoit sa récompense.

—Assemblée mensuelle de la Société de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.—

L'assemblée mensuelle de la Société de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur aura lieu au Presbytère de la Cathédrale St-Louis, le Dimanche, 3 avril 1887, à l'issue de la Grand'messe.

Toutes les Dames Zélatrices de ladite Association sont respectueusement priées d'offrir la collecte du mois de Mars en l'honneur de notre saint patron St-Joseph, à notre vénéré Archevêque Monseigneur F. X. Leray.

La plus grande ponctualité est requise.

H. MIGNOT,
Directeur.

—Retraite pour les messieurs, à la Cathédrale—

Demain, dimanche des Rameaux, lundi et mardi, de 7 heures du soir, l'éloquent Père Dominicain donnera une retraite pour les messieurs. Les bancs seront libres.

Bobinard est l'original par excellence.

—Comment se fait-il que tu ne tutoies pas ta femme? lui demandait on dernièrement.

—Je n'aime pas ça. Et puis, quand on est si familier avec les gens, c'est le diable ensuite pour se faire obéir!

Au café:

—Garçon, remportez ce bock, la bière est trouble.

Le garçon, sans s'émouvoir:

—C'est une erreur, monsieur. C'est le verre qui est sale, mais la bière est très bonne. Goûtez-y tout-de-suite!

Le lol du dimanche.—Plus d'articles d'épicerie vendus le dimanche sur les marchés publics.

Décision du juge Roman—Hier a pris fin, à la section A de la cour criminelle, le procès de l'Etat contre A. Fernandez.

Le défendeur a été condamné, pour avoir violé la loi du dimanche, à $305 d'amende ou 2 mois de prison.

M. A. Fernandez, qui est propriétaire d'une boutique d'épiceries au Marché Français, fut condamné une première fois à $25 d'amende.

Le dimanche suivant, 27 février, il n'en ouvrit pas moins sa boutique et une seconde accusation fut portée contre lui, mais cette fois, il prodiguait une excuse, alléguant que les marchés publics faisaient exception à la loi et que son commerce étant considéré comme legal avant la mise en vigueur de cette loi, elle ne pouvait y porter atteinte.

Le juge Roman a déclaré que du moment que la loi était constitutionnelle, un article qui prêterait à une interprétation pourrait en amener l'annulation était inadmissible.

Le texte d'une loi, dit-il, énonce et définit le but poursuivi par la législature qui créant cette loi.

Le texte de la loi No 18 de 1886 est ainsi conçu :

"Une loi exigeant que tous les magasins, boutiques, *salons* et maisons de commerce qui sont ou peuvent être ouverts en vertu de n'importe quelle loi de l'Etat de la Louisiane, ou même de n'importe quelle loi ou ordonnance paroissiale ou municipale, à l'exception de ceux ci-inclus indiqués, soient clos le dimanche par les propriétaires ou employés, déclarant un délit la violation de ses provisions, annulant toutes lois et articles de lois contraires à son application."

Ce texte, a dit le juge Roman, est clair et exprime nettement le but de la Législature.

On ne peut ranger les marchés publics et privés parmi les magasins et les boutiques qui doivent être clos le dimanche. Si les épiceries ne peuvent rester ouvertes le dimanche, alors que les marchés publics jouissent de cette faveur, il est évident que les propriétaires d'épiceries, qu'ils vendent sur les marchés publics ou ailleurs ne peuvent exercer leur commerce ce jour là.

S'il en était autrement les épiceries devraient fermer le dimanche dans toutes les parties de la ville, excepté sur les marchés publics. Dès lors, en face de ces marchés, à quelques pas même, dans les marchés privés, et partout ailleurs, les provisions que tiennent les épiciers dans leurs magasins, telles que les viandes salées et fumées, les aliments en conserves, la graisse, le vinaigre, etc, ne pourraient être vendus sans violer la loi No. 18 ; que sous le toit protecteur des marchés publics de la ville où pourraient dès lors être vendus légalement toutes sortes d'aliments sans en excepter les articles d'épicerie.

Une semblable interprétation de la loi, ne conduirait-elle pas à une conclusion absurde? Aucune loi ne saurait être constitutionnelle si elle n'est considérée comme imposant à tels individus de telle classe ou de telle localité, certaines règles, certaines obligations desquelles d'autres individus, de la même classe ou de la même localité sont exempts.

Le but de la Législature, en autorisant l'établissement de marchés privés, était de permettre la vente des viandes fraîches, gibier, volaille, légumes, fruits et poissons frais. Tel est encore son but, en les exceptant des clauses prévues et fixées par la loi No 18.

Le véritable but de cette loi est, à n'en pas douter, d'empêcher le dimanche tout trafic qui n'est pas absolument ou relativement nécessaire à la santé, au repos, à la commodité du citoyen.

Les viandes salées, fumées et les aliments en conserves peuvent être achetés en ville pour le lendemain, tandis que les aliments frais déjà énumérés doivent être achetés le jour même de leur consommation.

La loi doit être interprétée d'une façon aussi amicale, aussi libérale que possible ; mais attendu qu'elle est de fondation récente, les cours ont le devoir de lui donner telle interprétation qui en généralisera davantage l'application à ceux à qui elle s'adresse.

Le juge a terminé par cette citation : "Scire leges non hoc est verba earum tenere